AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1560
FR0013252186-FS0509

18 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 18 mai 2020, M. Vanessa Findeling a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mai 2020, le seuil de 5% du capital de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et détenir 1 226 273 actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE représentant 2 356 546 droits de vote, soit 5,54% du capital et 6,79% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une donation de M. Patrick Findeling au profit de membres de sa famille.

[1] Sur la base d'un capital composé de 22 125 600 actions représentant 34 684 361 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.